

Question écrite N° : 29

Vérification des comptes

Voilà une législature, que le conseil communal a pris la décision de confier la vérification des comptes à un organe externe. Il est de bon ton de faire le point sur cette pratique, surtout que nous avons eu peu de retour sur leur travail.

C'est pourquoi, nous remercions de Conseil communal pour son feedback sur le travail délégué :

1. Quelles sont les thématiques vérifiées depuis la fusion et à quelles fréquences
2. S'agit-il de vérification de procédures dans ces thématiques et/ou des chiffres et des pièces justificatives ?
3. Quelles sont les plus-values qu'ont apportées les intervenants externes par rapport à une commission de vérification des comptes que l'on composerait de professionnels de la branche ?
4. Total des coûts des prestations de la ou des fiduciaire-s chargé de la vérification des comptes depuis la naissance de notre commune.

Merci de votre collaboration et de vos renseignements

Groupe Haute-Sorne Avenir

Céline Grellier



Handwritten signatures in purple ink, including the signature of Céline Grellier and several other names.



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Contact : Céline Grellier
Date : 08.05.2018

Question écrite N° : 30

Marchés publics

Qui ou quel service au sein de notre commune de Haute-Sorne vérifie que chaque adjudication est faite en respect des directives cantonales en la matière ?

Ou le Conseil Communal fait appel à un tiers externe pour valider ses pratiques ?

Combien de fois et dans quel-s dossier-s, le Conseil communal a-t-il vérifié auprès du Canton que nous procédions de manière adéquate ?

Merci de votre collaboration et de vos renseignements

Groupe Haute-Sorne Avenir

Céline Grellier



Question écrite N° : 31

Tour à hirondelles

Rapport 750.1/17.52 RCJU, Contrôle des finances (CFI) du 17.10.2017 :

3.5 PROBLEMATIQUE DE L'IMPUTATION DES DEPENSES LIEES A LA CONSTRUCTION D'UNE TOUR A HIRONDELLES

(...)

Lors d'un entretien téléphonique avec le Contrôleur général des finances, l'administrateur financier de la Commune de Haute-Sorne a indiqué que le solde, après déduction des contributions financières de tiers, sera tout de même imputé sur le crédit de rénovation de l'école primaire (en principe sur les CFC indiqués au début du ch. 3.5.^{B1}).

(...)

3.5^D) Observation du CFI

Le 12.2.2017, les citoyens de Haute-Sorne ont accepté à 78.9 % le crédit de Fr. 3'246'650.00 pour la rénovation de l'école primaire de Bassecourt. Le devis d'un montant total de Fr. 3'246'650.00 qui a servi de base à la détermination du coût de rénovation soumis à votation populaire ne mentionne aucun montant pour la réalisation de la tour à hirondelles et les nichoirs à martinets.

De ce fait, les autorités de Haute-Sorne sont invitées à répondre rapidement au courrier DFCS du 11.7.2017 pour le CFC n° 424. Il appartiendra à l'autorité communale de comptabiliser les frais à charge de la commune dans une rubrique appropriée sur la base d'une décision respectant les dispositions légales communales en matière de compétences financières.

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner pour cette tour à hirondelles :

- Le détail des coûts
- Le mode de financement de ces coûts
- Le mode de comptabilisation des frais qui n'auraient pas trouvés un financement extérieur à l'argent communal
- La confirmation des réviseurs à ce sujet afin de clore en toute transparence ce dossier.

Merci de votre collaboration et de vos renseignements

Groupe Haute-Sorne Avenir

Céline Grellier



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Contact : Céline Grellier
Date : 08.05.2018

Question écrite N° : 32

**Prévoyance professionnelle
pour les employés de notre commune**

Rapport 750.1/17.52 RCJU, Contrôle des finances (CFI) du 17.10.2017 :

Point 3.3 : Prévoyance professionnelle des conseillers communaux.

Point A : pages 19-22 différence de conditions pour les ayant droits d'un même collectif.

Dans son rapport, le CFI conseille à notre exécutif de vérifier la régularité de cette problématique car le service juridique cantonal s'interrogeait sur la clause de valider prévue dans le contrat obligatoire.

D'un point de vue éthique, il n'est pas normal qu'il y ait des différences de traitement entre les personnes travaillant pour plusieurs employeurs (dont un est notre Commune) quant à leur contrat LPP.

De ce fait :

1. Vers qui la commune s'est-elle tournée pour trancher sur ces avis de droit divergeant ?
2. Cette problématique n'a-t-elle jusqu'à présent que touchée des conseillers communaux ?
3. Quelle est la politique LPP pour cette nouvelle législature par rapport aux personnes salariées aussi hors CC ? Y a-t-il toujours une inégalité de traitement liée à des points de règlement d'une assurance qui défavorise les personnes travaillant à des taux d'activités bas ?

Merci de votre collaboration et de vos renseignements

Groupe Haute-Sorne Avenir

Céline Grellier

Question écrite N° : 33

**Heures nécessaires pour répondre au CFI &
Système de contrôle interne de notre Commune**

Rapport 750.1/17.52 RCJU, Contrôle des finances (CFI) du 17.10.2017 :

2.2 DÉROULEMENT DU MANDAT

Le mandat qui nous a été confié porte sur l'analyse des aspects financiers (sur la forme et sur le fond) de quatre sujets :

- Réalisation de travaux sur la route de Soulce à Courfaivre;
- Prestations financières en faveur du FC Bassecourt;
- Prévoyance professionnelle vieillesse (LPP) des conseillers communaux;
- Problématique du respect des marchés publics relatifs à la rénovation de l'école primaire de Bassecourt;

Dans sa réponse du 7.03.2018, le Conseil communal annonce qu'il a fallu 100h pour répondre au CFI : soit 25 heures par questions. Cela est énorme sachant que les questions portaient sur des dossiers devant être présentables aux réviseurs et que chaque écriture comptable nécessite une pièce accessible en tout temps :

Point 1 : Peut-être le plus long car il fallait reprendre le classeur des contrats encore en vigueur depuis les anciennes communes et sortir pas mal de PV vu ce qui est écrit dans le rapport.

Point 2 et 3 : production d'extraits de comptes et de pièces comptables et éventuellement ressortir quelques documents (mail ou courriers) dans le dossier de la LPP.

Point 4 : le détail de la procédure devait être dans le classeur du projet, donc pas de recherches à faire, juste transmettre un classeur.

Il est clair que des rencontres pour le dépôt des demandes, pour renseigner et faire le point avec le CFI ont dû être tenues. Cependant expérience similaire faite, quand le travail de documentation du contrôlé par le CFI est bien fait, de brèves interactions suffisent et mobilisent peu de personnes.

Cela nous interroge sur la tenue de ces dossiers et la qualité de la gestion des documents dans notre commune.

1. Où en est la mise en place du SCI (système de contrôle interne), qui avait été annoncé en commission des finances ? Est-il maintenant en place et si oui depuis quand ?
2. La fiduciaire chargée de la révision a-t-elle validé ce SCI ?
3. Un tableau des risques a-t-il été réalisé en parallèle du SCI ? Si oui pouvez-vous nous publier la liste des plus importants risques détectés pour la gestion de notre commune et quelles procédures ont été mises en place pour en limiter la probabilité et l'impact ?

Merci de votre collaboration et de vos renseignements


Groupe HSA



Question écrite N° : 34

**Rapport final du CFI : quelle mise en œuvre des recommandations
ou exigences émises ?**

Dans leur majorité, les conseillers communaux de l'ancienne législature ont affirmé que les résultats de l'enquête du CFI équivalaient à une situation où « la montagne accouche d'une souris » (communiqué de presse du Conseil communal du 20.10.2017). Les points du rapport enjoignant la commune de Haute-Sorne à prendre toutes les mesures nécessaires pour rectifier le tir semblaient ainsi être pris à la légère.

Du coup, l'observateur reste dubitatif quand, quelques mois plus tard, il apprend par les médias l'existence d'une éventuelle sanction émanant de la RCJU et entraînant une pénalité estimée à CHF 100'000.-, pour cause de non-respect d'un marché public. Pour rappel, ce point avait fait l'objet d'une interrogation sur l'irrégularité de la pratique concernant l'attribution de travaux à l'école primaire de Bassecourt en 2017.

Nous demandons que lumière soit faite sur ces points précis afin que la confiance des citoyennes et citoyens confirme et cautionne l'intention louable des élus - et notamment de M. le Maire - de repartir sur de bonnes bases, avec justesse.

C'est ainsi que plusieurs questions se posent à la lecture des conclusions du rapport final du CFI, Rapport 750.1/17.52 RCJU, du 17.10.2017) en ce qui concerne tout particulièrement la mise en œuvre des recommandations et des exigences émises au chapitre 3.3^E :

- Le Conseil communal peut-il assurer à la population qu'il s'engage, dorénavant, à respecter les procédures et les marchés publics, et ce, au besoin, en s'informant ou en s'appuyant sur les services de l'Etat, comme l'exige le rapport final du CFI ? (ch. 3.4^G)

- Ce rapport souligne que « *des indemnités ont été versées à tort à trois conseillers indépendants, ... que la commune est invitée à cesser ces versements ou qu'ils devront être remboursés...* » (3.3^{B2}). Le CFI rejoint ainsi l'avis du Service juridique de la RCJU concernant le choix des 3 conseillers indépendants de compenser la part patronale LPP par une indemnité versée sur un compte 3^{ème} pilier privé, opération considérée donc comme un abus de droit (3.3^{B1} et 3.3^E). Le Conseil communal peut-il déclarer à combien se chiffre le total de ces montants versés à tort ?



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Date : 08.05.2018

- Concernant ces mêmes montants versés à tort, le Conseil communal peut-il à ce jour nous assurer que ces montants ont bel et bien été remboursés et, si c'est le cas, à quelle date ?

- Toujours selon le rapport final du CFI, des aspects touchent aux assurances sociales AVS, à la LPP et à la fiscalité (3.3^{B3} -3.3^{B5}). Le Conseil communal peut-il nous confirmer que, dans tous ces domaines précis, il a fait respecter les mises en conformité demandées et/ou exigées ?

- Le Conseil communal prévoit-il de s'adresser à un expert neutre et externe, concernant les assurances sociales et de prévoyance, comme le propose le rapport final du CFI dans ses conclusions (3.3^{A2}) ?

- Finalement, le Conseil communal peut-il aussi nous donner davantage de clarté quant aux subventions, compensations diverses et autres aspects financiers accordés au FC Bassecourt Ch 3.2?

L'objectif de cette question est simple : favoriser la transparence des informations et contrer toute fausse rumeur éventuelle. Nous comprenons en effet l'importance du soutien que notre commune se doit d'apporter aux clubs de sport évoluant à ce niveau-là. Mais cela n'empêche pas d'agir dans le respect des normes en vigueur.

A notre sens, apporter des réponses claires et circonstanciées à ces questions permettra de tourner enfin la page de ce chapitre.

Groupe Haute-Sorne Avenir

Noël Pedreira



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Contact : Lionel Socchi
Date : 8 mai 2018

Question écrite N° : 35

Soutien au commerce local de Haut-Sorne

Depuis de nombreuses années, le commerce de détail fait face à des difficultés et doit lutter pour sa survie. Les causes du problème sont connues : tourisme d'achat, e-commerce et franc fort.

Plusieurs localités en Suisse romande ont lancé diverses initiatives pour soutenir ce commerce de proximité et, par là-même, des emplois, des familles et des places de formation.

Pour exemple, le maire et les conseillers communaux de Porrentruy avaient décidé que leur salaire de décembre 2017 serait payé sous forme de bons d'achat valables dans plus de 150 magasins de la ville. La municipalité avait également adopté un système de bons d'achats pour ses habitants, avec des rabais à la clé.

Par ailleurs, plusieurs initiatives privées visent à offrir une vitrine et des alternatives au commerce local pour la vente de produits. On peut citer la plateforme *dansmonquartier.ch*, lancée en novembre 2017, qui met en valeur les commerçants locaux au travers d'un e-centre commercial, ou encore le site *jurashops.ch* qui sera lancé prochainement par une jeune entreprise de Haute-Sorne (Novadev Sàrl).

Au niveau politique, plusieurs interventions parlementaires cantonales souhaitent mobiliser les acteurs sur le terrain et une association faîtière cantonale, représentant les associations du commerce de détail des trois districts, est en cours de constitution.

Nous souhaitons donc connaître la position du Conseil communal par rapport à ces initiatives de soutien au commerce local :

- 1) Les autorités communales de Haute-Sorne entretiennent-elles des contacts réguliers avec les commerçants locaux et leurs représentants ?
- 2) Nos autorités sont-elles au courant des diverses initiatives actuellement en cours sur le territoire cantonal et, si c'est le cas, de quelle manière y sont-elles associées ?
- 3) Quelles mesures le Conseil communal a-t-il déjà mis en place pour soutenir ou développer le commerce local ? Quelles sont celles qui devraient bientôt voir le jour ? Que pense le Conseil communal des pratiques mises en place dans d'autres communes ?

Groupe Haute-Sorne Avenir

Lionel Socchi et Céline Grellier



Question écrite N° : 36

Développement immobilier : oui... mais pas à n'importe quel prix !

Ces dernières années, les taux d'intérêts extrêmement faibles ont eu pour effet de booster le marché immobilier, tant d'un point de vue de la demande que de l'offre. Corollaire à ce phénomène, le marché a vu apparaître certains promoteurs immobiliers dont les méthodes sont parfois surprenantes. Les "non"-qualifications professionnelles (manque de formation reconnue, par exemple) de certaines personnes, leur recherche du profit au détriment de nombreuses règles inquiètent beaucoup de citoyens.

Notre commune n'a pas échappé à ce mouvement et a vu fleurir, ces derniers temps, de nombreux projets immobiliers, pas toujours menés dans les règles de l'art.

Parmi ces projets, l'un d'eux préoccupe passablement plusieurs habitants de Courfaivre. En effet, courant 2015, un promoteur, qui avait exercé jusqu'ici hors canton, annonçait aux riverains de l'impasse Petit-Pré qu'il projetait de construire quatre immeubles dans ce secteur. En septembre 2015, le permis de construire était déposé au nom de l'épouse (coiffeuse de profession) du promoteur. Après l'obtention du permis, c'est finalement une entreprise générale, enregistrée au nom du fils du promoteur, qui s'est chargée de la construction du premier bâtiment. Bâtiment terminé depuis fin 2017, mais dont aucun des quatre appartements n'a encore pu être vendu, si l'on se fie aux annonces actuellement accessibles sur internet.

Le montage volontairement complexe de ce dossier n'est de nature à rassurer ni les riverains de ce chantier ni, plus largement, l'ensemble de la population. Par ailleurs, des artisans se sont plaints de l'amateurisme flagrant avec lequel ce chantier a été conduit, ceci y compris d'un point de vue financier.

A l'heure où éclatent des scandales liés à des faillites successives, à l'heure où notre population et nos élus sont encore sous le choc des problèmes rencontrés par le CCSC (et, surtout, des coûts revenant la collectivité suite à la disparition des acteurs de l'époque), nous souhaiterions connaître la position du Conseil communal par rapport à ce type de dossiers :

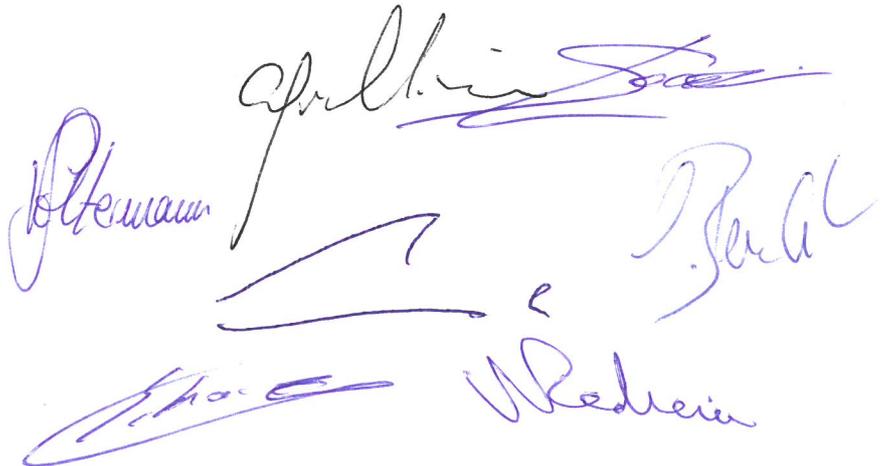
- 1) Avant de délivrer un permis de construire, et pour des projets qui se chiffrent à plusieurs millions de francs, un minimum de renseignements sont-ils pris concernant la solvabilité des promoteurs ? Si c'est le cas, auprès de quels organismes ?
- 2) Quand il s'agit de projets importants, des garanties financières ou cautions peuvent-elles être exigées au moment de l'octroi du permis de construire ?
- 3) En cas d'arrêt d'un chantier, la commune a-t-elle à supporter d'éventuels frais de remise en état ?

En ce qui concerne la situation susmentionnée de l'impasse Petit-Pré, nous souhaiterions que le Conseil communal éclaircisse les points suivants :

- 1) La police des constructions suit-elle le dossier de l'impasse Petit-Pré de Courfaivre ?
- 2) Le Conseil communal peut-il nous assurer que le projet en question se déroule dans les règles de l'art et dans le respect des normes en vigueur ?
- 3) Quel est l'avis des experts et du Conseil communal concernant les structures de soutien de la forte pente de ce quartier, structures qui laissent déjà passer de la terre et semblent bien faibles par rapport à ce qui peut se voir dans d'autres chantiers ou quartiers ?
- 4) D'importantes conduites d'eau passent dans ce quartier. Est-il vrai que, en cas de problème, les segments passant sous ce chantier ne sont plus accessibles ? S'il faut procéder à des démolitions pour y effectuer des réparations, qui devra payer ? Quels recours légaux se trouvent à disposition de notre Commune et des futurs propriétaires ?
- 5) La Commune va-t-elle revoir les permis accordés pour la suite des bâtiments prévus par ce promoteur, étant donné les problèmes financiers et structurels (à savoir que, en plus des points susmentionnés, des parties à peine construites se dégradent déjà fortement) ?

Merci au Conseil communal pour son suivi et son retour dans ce dossier particulier et, surtout, dans tous les dossiers présentant des similitudes.

Groupe Haute-Sorne Avenir



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'P. Hermann', 'G. B...', 'B. B...', and 'P. B...', along with a large stylized signature.